Communiqué de presse

La réforme des Nations unies :
Le rapport de la sénatrice Jihane Annane a été applaudi.

La sénatrice **Jihane Annane**, membre de la Commission relations extérieures et défense du sénat, a présenté, en tant que rapporteur, le **rapport sur la réforme des Nations unies**, ce jeudi 16 juin 2005 en séance plénière. Ce rapport a ensuite été adopté.

Le 2 décembre 2004, l'Organisation des Nations Unies publiait un rapport intitulé **« Report of the Secretary General's High Level Panel on threats, challenges and change »** et dans lequel plusieurs recommandations relatives à la réforme des Nations unies étaient formulées. **C'est à la suite de la parution de ce rapport que la Commission des relations extérieures et de la défense du sénat a décidé de consacrer ses travaux à une réflexion sur la réforme des Nations unies.**

Après avoir auditionné des experts et membres du High Level Panel, les membres de la Commission ont rédigé **un rapport ambitieux, scindé en quatre parties : la première retrace les natures des menaces et les défis à relever par les Nations unies, la deuxième apporte les réponses des Nations unies face aux menaces pour la paix et la sécurité internationales, la troisième aborde la protection des droits de l'Homme, et enfin, la quatrième partie envisage des réformes institutionnelles pour l'Organisation des Nations Unies.**

Les propositions faites au gouvernement sont audacieuses et **n'évitent pas les sujets délicats, tels que la définition du terrorisme et la nécessité de réaffirmer la primauté du multilatéralisme.**

Ce rapport contribuera à la position que défendra le gouvernement belge lors du Sommet Mondial du 14 au 16 septembre 2005 à New York, au cours duquel seront abordées une évaluation des Objectifs du millénaire et la réforme des Nations unies.

Le texte du rapport est disponible sur le site Internet du Sénat : http://www.senat.be (Doc. 3-1028/1)